

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2018

Convocations adressées le 28 avril 2018

ORDRE DU JOUR

- *Décisions modificatives du budget principal 2018*
- *Décisions modificatives du budget eau 2018*
- *Travaux en forêt 2018*
- *Délibération frais scolaires :*
 - *Restauration scolaire*
 - *Rénovation salle de classe*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-huit et le samedi cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à dix heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;
Mrs Guy DAUVISSAT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE,

Absents excusés : Francis GERBEAU (pouvoir à Jean-Louis DROCHE), Francis BLOT,

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL 2018 :

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire les décisions modificatives suivantes.
Le Maire propose de modifier le budget principal 2018 en investissement et en fonctionnement.*

Fonctionnement :

- c/002 = - 216 000.- € sur l'excédent de fonctionnement
- c/023 = - 216 000.- € Virement à la section d'investissement (équilibre budgétaire)
- c/6554 = - 30 000 €uros transférés au compte 65548 – subventions
- c/7063 = - 500 €uros transférés au compte c/ 70631 Redevances et droits des services à caractère sportif
- c/2313 = - 110 €uros transférés au compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme

Investissement :

- C/021 = - 216 000.- € Virement de la section fonctionnement (équilibre budgétaire)
- C/1068 = 216 000.- € affectation de résultat d'investissement

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET EAU 2018 :

Visa Préfecture le :

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire les décisions modificatives suivantes.
Le Maire propose de modifier le budget eau 2018 en investissement et en fonctionnement.*

- c/ 6152 = - 30 000 €uros à l'article 6152 transférés au compte 61523 Entretien de Réseaux
- c/701249 = - 5 000 €uros à l'article 701249 transférés au compte 701241 Recouvrement de la redevance pour pollution d'origine domestique
- c/21351 = - 135 000 €uros transférés au compte 213 Constructions et c/21561 = - 370 000 € à l'article 21561 transférés au compte 2156
- c/13111 = - 124 000 €uros, c/13118 = - 87 800 €uros et c/1313 = - 72 000 €uros transférés au compte 131 Subventions d'équipement

TRAVAUX EN FORET 2018 :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'ONF pour les travaux en forêt prévus en 2018.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,
APPROUVE le devis pour les travaux en forêt pour un montant de 55 008.28€ HT
MANDATE l'ONF pour réaliser la demande de subvention
CHARGE le Maire de demander une subvention auprès de FEADER par l'intermédiaire de l'ONF.
CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

DELIBERATION FRAIS SCOLAIRE - Restauration scolaire ERVY LA CHATEL

Visa Préfecture le :

Le Maire rappelle à l'assemblée le tarif actuel de la Cantine pour les enfants de Marolles :

<u>Tarif de base :</u>	6,40 €
• Aide du département :	- 0,98 €
• Aide Communauté de Commune :	- 0,50 €
• Aide Commune de Marolles :	<u>- 1,50 €</u>
Coût d'un repas :	3,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir l'aide de la commune à 1,50 € pour l'année scolaire 2017/2018.

DELIBERATION FRAIS SCOLAIRE - Rénovation salle de classe ERVY LE CHATEL

Visa Préfecture le :

Le Maire donne lecture des différents travaux de rénovation qui ont été réalisés à l'école élémentaire.
Peinture 23 160,42 € et sols 9 387.87€.

Une subvention de 14 907.12 € a été attribuée, il reste donc à la charge des communes 18 811.50€, qui sont répartis au nombre d'habitants. Soit pour la commune de Marolles-sous-Lignières une dépense de 2765.41€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de participer à la rénovation de l'école élémentaire à hauteur de 2 765,41€.

CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

❖ **Affectation du résultat** : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice : **2017**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice : **2017**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

○ Un excédent de : **410 090.94**

○ Un déficit de : -

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	348 726.95
Virement à la section d'investissement	53 902.57
RESULTATS DE L'EXERCICE :	EXCEDENT 61 363.99
	DEFICIT
A) EXCEDENT AU 31/12/2017	410 090.94
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

a l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	320 989.24
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	89 101.70
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporter (reporter à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) Le Cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

**** Compte administratif : annule et remplace la délibération N°2018 – 11**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Mme Martine DEFAIX, 1ère Adjointe au Maire**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par **M. Alain LIEUTIER Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		348 726.95	53 902.57		53 902.57	348 726.95
Opérations de l'exercice	241 625.95	302 989.94	114 386.48	63 299.81	356 012.43	366 289.75
Totaux	241 625.95	651 716.89	168 289.05	63 299.81	409 915.00	715 016.70
Résultat de clôture		410 090.94	-104 989.24			305 101.70

Besoin de financement	-104 989.24	
Excédent de financement	-	
Restes à réaliser	-216 000.00	-
Besoin de financement	-320 989.24	
Excédent de financement des restes à réaliser	-	
Besoin total de financement	-	
Excédent total de financement	-	
2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	- 320 989.24	au Compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	89 101.70	au Compte 002 (fonct.) : excédent de fonctionnement reporté

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveaux, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**** Compteur LINKY : Le Conseil Municipal s'interroge sur les futures installations des compteurs Linky.**

Séance levée à 11h15

A Marolles sous Lignières, le 19 mai 2018
Le Maire,

Alain LIEUTIER